

**Pour une complémentaire santé régionale
pleinement accessible aux jeunes de
Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteurs : Claudine Villain et Louis Bichebois-Delhief

Le CESER Bourgogne-Franche-Comté accueille avec intérêt la démarche engagée par la Région en faveur de la mise en place, à compter de janvier 2027, d'une complémentaire santé accessible aux habitant·es ne bénéficiant pas d'une couverture adaptée.

- Considérant que la Région souhaite cibler en priorité plusieurs publics particulièrement exposés aux difficultés d'accès à une complémentaire santé, notamment les retraité·es, les familles monoparentales, les travailleurs et travailleuses indépendants et les jeunes actifs en situation de précarité.
- Considérant que les jeunes de moins de 26 ans, qu'ils soient étudiants, apprentis, volontaires en service civique, demandeurs d'emploi ou jeunes actifs, rencontrent fréquemment des difficultés financières limitant leur accès à une complémentaire santé adaptée, pouvant conduire à une couverture insuffisante et/ou à un renoncement aux soins.
- Considérant que les étudiant·es ne bénéficient plus d'une mutuelle spécifique à leur statut et que tous les jeunes ne peuvent être couverts par une complémentaire familiale ou d'entreprise.
- Considérant que faciliter au plus tôt l'accès des jeunes à une complémentaire santé constitue un investissement en matière de prévention, favorisant la continuité des parcours de soins et limitant les inégalités de santé.

Le CESER estime que les jeunes de moins de 26 ans doivent constituer une cible prioritaire à privilégier dans le déploiement de ce dispositif.

Le CESER émet le vœu que la Région Bourgogne-Franche-Comté prévoie, dans le cadre de la mise en œuvre de cette complémentaire santé, un tarif réduit pour les jeunes de moins de 26 ans.

Une telle mesure contribuerait à renforcer l'égalité d'accès aux soins en luttant contre le renoncement aux soins et les inégalités sociales et territoriales de santé, tout en favorisant l'autonomie des jeunes, leur fidélisation sur le territoire, et l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions).

Déclarations

Danielle Gouffon, au nom de la CGT

Ce vœu vise, à bien le comprendre, à réduire la tarification pour les plus jeunes de la mutuelle santé instaurée par le Conseil régional. La position de la CGT, pour les étudiants est d'éradiquer la précarité étudiante en matière de santé grâce au "100% Sécu".

Depuis la fin du régime de sécurité sociale étudiant spécifique (les étudiants sont désormais rattachés au régime général), la CGT dénonce le fait que le système actuel reproduit des barrières financières majeures pour la jeunesse.

La CGT dénonce un système de "santé à deux vitesses" qui frappe de plein fouet les jeunes :

- Le coût de la mutuelle : pour beaucoup d'étudiants n'étant plus sur le contrat de leurs parents ou n'ayant pas de ressources suffisantes, l'achat d'une complémentaire santé individuelle représente une charge financière impossible à assumer.
- Le renoncement aux soins : faute de mutuelle, une part considérable d'étudiants déclare renoncer à des soins courants (consultations généralistes, suivi psychologique, soins dentaires, optique).

Dans le contexte de marchandisation de la santé, avec les remboursements issus des PLFSS successifs parfois même de simples décrets, avec la mise en place de mutuelles obligatoires d'entreprise avec prise en charge partielle des employeurs, la question de la solidarité intergénérationnelle est fortement posée.

Quid des jeunes certes, mais aussi des retraités, des privés d'emplois, des précaires, bref des oubliés voire des exclus ?

De plus ce mouvement s'est accompagné par une mutation vers le monde assurantiel au détriment du monde de la mutualité dont les objectifs et valeurs divergent et c'est un doux euphémisme.

La CGT porte la revendication d'un 100% sécu pour tous y compris les étudiants où la solidarité est la norme et les mots d'Ambroise Croizat un fondement : "chacun cotise selon ses moyens et bénéficie selon ses besoins".

La CGT s'abstiendra sur le vœu

Sylvain Comparot, au nom du MEDEF

Madame la Présidente, chères et chers collègues,
Le MEDEF partage l'objectif porté par ce vœu : permettre aux jeunes de disposer d'une couverture complémentaire adaptée et éviter que des difficultés financières les conduisent à renoncer aux soins.

La santé participe à leur autonomie, à leur réussite dans les études et à leur insertion professionnelle. Cet enjeu mérite donc toute notre attention.

La proposition d'un tarif réduit pour les moins de 26 ans appelle toutefois des précisions pour garantir son efficacité et sa pérennité.

La première concerne l'articulation avec les couvertures existantes. Les situations sont diverses : couverture familiale, complémentaire collective d'entreprise, dispositifs de solidarité ou absence de couverture adaptée. L'offre régionale doit répondre aux besoins insuffisamment couverts et s'accompagner d'une information permettant à chacun de connaître les solutions auxquelles il peut accéder.

La deuxième précision concerne le tarif lui-même. Le vœu ne détaille ni le niveau de réduction envisagé ni son financement. Il serait utile de savoir s'il repose sur une négociation avec l'organisme assureur, sur une participation régionale ou sur une autre forme de solidarité, et d'en apprécier les conséquences pour les autres adhérents.

La troisième concerne les garanties. Un tarif accessible doit aller de pair avec une couverture réellement utile, des conditions compréhensibles et des démarches simples. L'évaluation devra porter sur les jeunes nouvellement couverts, le reste à charge et l'amélioration effective de l'accès aux soins.

Nous souhaitons également que la mise en œuvre permette d'atteindre les jeunes les plus éloignés de l'information, avec l'appui des établissements, des CFA, des missions locales et des acteurs de l'accompagnement.

Le MEDEF est donc favorable à l'objectif du vœu et demande que sa traduction opérationnelle précise les garanties, le financement et la complémentarité avec les dispositifs existants.

Notre responsabilité est de construire une réponse accessible, utile et durable pour les jeunes de notre région.